

**CONSTITUTION DU DOSSIER D'AIDE SOCIALE
PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES
POUR**

- Aide ménagère,
- Placement en EHPAD, Résidence Autonomie, Famille d'Accueil,
- Portage de repas

- Demande d'Aide Sociale
- Conséquences de l'admission à l'aide sociale
- Carte d'identité ou livret de famille
- Pour les étrangers, titre de séjour
- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition
- Justificatifs des ressources de l'année en cours (talons de pension de retraite ou d'invalidité, revenus de capitaux, pension alimentaire, revenus fonciers, notification de CAF indiquant le montant de l'allocation logement ou de l'APL)
- Justificatifs des charges (loyers, emprunts...)
- Jugement de divorce
- Extrait de la matrice cadastrale
- Taxe Foncière
- Relevé d'identité bancaire
- Copie des livrets ou attestation de la banque faisant ressortir le revenu annuel des capitaux placés ou imprimé de relevé de capitaux placés « APA »
- Copie des actes de vente ou de donation
- Attestation de présence pour le placement (EHPAD et Résidence Autonomie)
- Contrat pour l'accueil familial
- Déclaration de ressources complétée et signée pour l'hébergement en établissement
- Décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (MDPH)
- Jugement de tutelle, de curatelle ou de sauvegarde de justice s'il y a lieu

Uniquement pour les placements et le portage de repas concernant des personnes âgées :

- Liste des noms, prénoms et adresse des obligés alimentaires (enfants et petits-enfants majeurs)
- Imprimés d'obligation alimentaire complétés par les enfants et les petits-enfants majeurs avec les pièces soulignées